

Intervention contre les subventions à des crèches confessionnelles

Chers collègues,

Ces délibérations portent sur les subventions aux crèches privées confessionnelles. Dans le même registre, je veux tout d'abord évoquer un autre sujet, qui a finalement, et c'est heureux, été retiré de l'ordre du jour de ce Conseil. Il s'agit des subventions faites aux établissements privés confessionnels. Je vous rappelle que toute subvention à un établissement privé est facultative. Le principe essentiel « pas de fonds publics aux établissements privés » doit s'appliquer. C'est aux collèges privés de prendre leurs responsabilités et de financer sur leurs fonds propres leurs travaux de mises en conformité avec la loi, sur l'accessibilité comme sur la sécurité.

Cette délibération était d'autant plus critiquable qu'elle concernait notamment le collège privé Gerson. Je vous rappelle que le lycée catholique Gerson, qui comprend également un collège, s'est fait tristement connaître par son soit disant « enseignement », à travers l'association Alliance Vita, stipulant qu'une femme ayant recours à l'avortement serait « coupable d'homicide volontaire » et qu'elle serait une « semi-meurtrière » si elle prend la pilule du lendemain. Suite à ces faits graves contraires aux principes républicains, le ministère a diligenté une enquête administrative qui pourrait aboutir au retrait du contrat d'association avec l'Etat. Au Conseil régional, l'intervention du groupe Front de Gauche-Parti de Gauche/Alternatifs a permis il y a quelques jours la suspension du versement des subventions à cet établissement devant ces manquements à la loi qui garantit la liberté de conscience, dans l'attente des résultats de l'enquête ministérielle. Il est logique que le Conseil général s'aligne sur cette décision.

Je me félicite donc que, suite à mon interpellation, cette délibération qui accordait 230.000 euros en tout à des collèges privés, ait été retirée de l'ordre du jour. Je resterai néanmoins attentive à ce qu'elle ne réapparaisse pas à l'avenir sous une forme ou une autre : pas de fonds publics aux établissements privés ! C'est un principe essentiel pour le respect de la laïcité.

Ce principe doit s'appliquer dans tous les domaines. Sont donc concernées également les crèches confessionnelles, quelle que soit la religion dont elles se réclament. Nous avons repris la liste des crèches à invocation religieuse sur laquelle se basait le rapport de l'Inspection générale en avril 2013. Sur les 33 crèches à invocation religieuse qui ont une convention avec la ville, vous nous proposez à nouveau à ce Conseil d'en subventionner 31. Quand rompez-vous enfin, après plus de deux mandatures, avec ces financements hérités de la droite et contraires au principe de laïcité ? Ce début de mandature peut en être l'occasion.

Je le rappelle, je n'ai rien contre quelque communauté religieuse que ce soit. Si des familles font le choix pour des raisons qui leur sont propres, de mettre leurs enfants dans ce type de structure, alors elles doivent se les financer elles-mêmes. Nous ne devons pas soutenir cette conception où dès la petite enfance, des enfants devraient être regroupés par appartenance communautaire.

Il faut aussi prendre enfin conscience que l'inscription d'un enfant dans une crèche confessionnelle n'est pas forcément un libre choix. Combien de familles se retrouvent dans des crèches confessionnelles sans l'avoir choisi, ne trouvant pas de place ailleurs, et

orientées souvent par leur mairie d'arrondissement vers ce type d'institution ?

Les structures d'accueil de la petite enfance ne sont pas et ne doivent pas être des consignes à bébés, elles ont au contraire vocation à œuvrer à l'éveil des tout-petits, à leur socialisation, à l'accompagnement des familles dans la parentalité. **La laïcité doit donc y être respectée.**

Aussi, prenons l'exemple des AFC. Quand bien même l'éveil se ferait dans un cadre laïque, trouvez-vous normal que par ses financements, la ville aide cette association qui développe des conceptions réactionnaires, contre les droits des femmes et la lutte contre les LGNTphobies à se développer sur la capitale au détriment des associations familiales laïques ?

La collectivité, n'a pas à financer avec l'argent du contribuable, des crèches confessionnelles ou communautaires. Cette année encore, comme depuis 2008, je vote donc contre ces subventions.

La solution, vous la connaissez. Il faut reprendre en régie directe ces crèches associatives, comme celles des entreprises privées, financées par la ville, pour donner la garantie d'un traitement équitable des familles, laïque, respectueux des obligations professionnelles multiples si essentielles quand il s'agit de l'éveil des toutes petits. Seul le service public de la petite enfance peut apporter des solutions universelles respectant la laïcité.